

COMMUNE DE NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM

Département
du Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
Saverne

date convocation : 19/06/2020

transmise le : 19/06/2020

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13
Conseillers représentés : 2
Conseillers excusés :

Séance du : 24 juin 2020 à 20h

Sous la présidence de Mme DYEUL Aurélie, Maire

Membres présents :

GRABOWSKI Barbara, PERRUZZA Raphaël, RUILLET Michel, PALTOT Karine, KUBLER Olivier, MEHN Véronique, WENDLING Pascale, SAINT-PAUL Olivier, SABOURAL Magali, MARTINELLE Caroline, MARTINS Fatima (en retard, arrivée au point 3 à 20h28), VIX Alexandre (en retard, arrivé au point 6 à 21h32)

Membres représentés : ANTZ Sébastien par DYEUL Aurélie
WICKER Dominique par WENDLING Pascale

Secrétaire de séance : SAINT-PAUL Olivier

Madame la Maire, souhaite ajouter un point supplémentaire concernant la convention de remboursement des charges locatives des cantines scolaires qui sera débattu au point n°5

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance SAINT-PAUL Olivier

2. Lecture et approbation du procès-verbal du dernier conseil

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal du 17 juin 2020

3. Taux d'imposition des 3 taxes pour 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les taux de 2019, à savoir :

TAXES	Taux 2019	Taux 2020
Taxe habitation	9,76 %	9,76 %
Taxe foncière (bâti)	12,71 %	12,71 %
Taxe foncière (non bâti)	51,87 %	51,87 %

4. Vote du Budget Primitif 2020

Madame la Maire passe la parole à Mme WENDLING Pascale pour la présentation du budget.

Section de FONCTIONNEMENT	Section d'INVESTISSEMENT
Dépenses : 527 208,98 €	Dépenses : 332 370,48 €
Recettes : 527 208,98 €	Recettes : 332 370,48 €

Total dépenses : 859 579,46 €

Total recettes : 859 579,46 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider le budget primitif 2020.

5. Objet : Conventions de remboursement des charges locatives des cantines scolaires

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de communes a harmonisé les pratiques de refacturation des frais relatifs à nos locaux, mis à disposition à la communauté de communes dans le cadre des accueils périscolaires, extrascolaires, cantines et garderies.

Diverses conventions encadrent cette mise à disposition gratuite des locaux par les communes et la prise en charge de leurs frais d'exploitation par la communauté de communes.

La Communauté de communes a déterminé d'un coût horaire moyen par enfant qui s'élève actuellement à 0,118 € / heure / enfant et de l'appliquer à l'ensemble des sites selon les occupations théoriques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise madame La Maire à signer les conventions permettant la mise en œuvre de cette disposition.

6. Complément de la délibération du 28 mai 2020 pour la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Cette délibération annule et remplace la délibération n°18-2020 du 28 mai 2020

Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées à la rubrique « Composition de la commission communale des impôts directs », dressée par le conseil municipal. La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 noms pour les communes de moins de 2000 habitants.

12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Proposition de commissaires titulaires : DYEUL Aurélie, Maire de la commune, présidente de la commission, WICKER Dominique, GRABOWSKI Barbara, PERRUZZA Raphaël, RUILLET Michel, PALTOT Karine, KUBLER Olivier, SABOURAL Magali, MEHN Véronique, WENDLING Pascale, SAINT-PAUL Olivier, MARTINELLE Caroline, ANTZ Sébastien.

Proposition de commissaires suppléants : LORENTZ Christian, SPEICH Dominique, GOETZ Gilbert, BIENER Julien, JOHNSON Michelle, JACOBI Loïk, KLEIN Michel, VIX Camille, VIÉRLING Marcel, THEULIN Catherine, VIX Alexandre, MARTINS Fatima.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de proposer à la direction régionale/départementale des finances publiques (DR/DFIP) les commissaires ci-dessus.

7. Révision de la convention avec l'Association Socioculturelle pour les Communes de Neugartheim-Ittlenheim

Madame la Maire, propose de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 9 de la convention signée le 1^{er} décembre 1990 entre la commune et l'ASCNI.

Le 1^{er} paragraphe de l'article 9 de la convention du 1^{er} décembre 1990 précise que : « L'association s'engage à prendre en charge les frais de fonctionnement ainsi que l'entretien du terrain mis à sa disposition (délimité par un liseré vert d'après le plan en annexe).

Madame la Maire propose de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 9 comme suit :

« La commune de Neugartheim-Ittlenheim s'engage à prendre en charge les frais de fonctionnement et que l'entretien du terrain (délimité par un liseré vert d'après le plan en annexe) reste à la charge de l'ASCNI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette modification et charge Madame la Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

8. Tarif de location de salle pour les activités sportives

Madame la Maire passe la parole à Mme SABOURAL Magali pour expliquer les diverses activités sportives qui peuvent commencer pour le mois de septembre 2020.

Madame la Maire propose à l'assemblée de fixer un tarif horaire pour les locations d'activités sportives à venir, comme suit :

- 10 € par séance pour l'utilisation de la petite salle du Trait d'Union / sous-sol de l'école
- 20 € par séance pour l'utilisation de la grande salle communale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les tarifs des locations de salle des activités sportives et autorise Madame la Maire à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

9. Point divers

La séance est déclarée close à 23h00

La Maire, Aurélie DYEUL

